Image not found or type unknown

Future de maman d'enfant français

Par **ouberka**, le **08/06/2015** à **15:51**

bonjour,
je suis bloque est ce que si possible de me conseille je suis divorcé et j'ai un enfant d'un père français mon fils age de 4 ans il né au Maroc i vive avec moi depuis sa naissance j'ai entré en France en 2010 par un visa d'un an mais mon marie me revienne au Maroc après 4 mois seulement en France. est ce que je peux revienne en France une autre foi et s'installer avec mon fils car ici au Maroc je n'ai pas de logement la vie très difficile et le père de mon fils ne participe pas aux dépenses de mon fils j'espère revienne en France et s'installer à la bas et que mon fils commence ses études à la bas .
merci d'avance.

Par **domat**, le **08/06/2015** à **16:09**

bjr,
il faut d'abord que vous établissiez la nationalité française de votre enfant et ensuite vous pouvez demander un titre de séjour au consulat parent d'enfant français si vous contribuez à l'entretien et à l'éducation de votre enfant pendant au moins 2 ans.
vous pouvez consulter ce lien:
http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Les-parents-d-enfants-francais
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés